

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JEGOU Christelle (suppléante) ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; GOUAULT Jacky à CHAPPÉ Fanny ; GRAEBER Sophie à DOYEN Virginie ; HERVÉ Gildas à CONNAN Guy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; PAGNY Gilles à CONNAN Josette ; PARISCOAT Dominique à LE MEUR Frédéric ; PRIGENT Christian à LE GAOUYAT Samuel ; RASLE-ROCHE Morgan à RANNOU Hervé ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUMAIL Michel ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	13
Votants	76
Absents	12

DEL2024-03-033 TARIFS 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR GUINGAMP - INDUSTRIELS CONVENTIONNÉS : MODIFICATION

Le Conseil d'agglomération a voté les tarifs 2024 lors du Conseil d'agglomération du 12 décembre 2023 pour le service d'assainissement collectif. Pour rappel, la part délégataire est supprimée au 1^{er} janvier 2024 suite à la mise en place de la régie, hormis la commune de Callac qui la conserve du fait du contrat de Délégation de service public qui court jusqu'au 31 décembre 2025.

Une modification du tarif 2024 en assainissement collectif pour les industriels conventionnés du secteur de Guingamp est nécessaire pour corriger une erreur matérielle concernant la part variable 2024 pour les Demandes Chimiques en Oxygène (DCO).

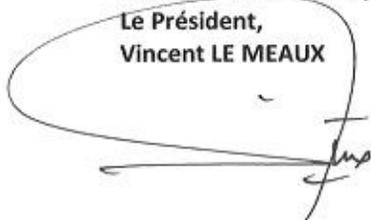
Vu la grille de tarifs suivante, applicable au 1^{er} janvier 2024 en € HT, pour les industriels conventionnés du secteur de Guingamp en assainissement collectif :

Secteur Guingamp - tarifs pour les industriels conventionnés						
Communes	Abonnement annuel (Part fixe) 2024	Consommation au m ³				
			Part variable 2023	Part variable 2024		
Grâces Guingamp Pabu Plouisy Ploumagoar Saint-Agathon	330,247 € HT	DCO (Demande Chimique en Oxygène)	flux polluant souscrit	23,8257 € HT / kg/j	28,1143 € HT / kg/j	
			flux polluant rejeté	0,2550 HT / kg/j	0,3009 HT / kg/j	
		Pt (Phosphore)	flux polluant souscrit	2 382,8257 € HT / kg/j	2 811,7343 € HT / kg/j	
			flux polluant rejeté	21,4076 € HT / kg/j	25,261 € HT / kg/j	

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les tarifs modifiés pour les industriels conventionnés concernant le service assainissement collectif tels que présentés ci-dessus et applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,
 Le Président,
Vincent LE MEAUX




Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU

